

**PROCES VERBAL**  
**De la 14<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 2 décembre 2015 à 18h15**  
**13 bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Jean-Louis David, Philippe Passot, Eliane Grenard, Jean-Jacques Baroni

**EXCUSE** : Jean-Daniel Maire (pouvoir à Raphaël Perrin) Alain Mouret (pouvoir à Nadia Lahu), Isabelle Heurtier (pouvoir à Jean-François Demarchi),

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 2 décembre 2015, datée du 26 novembre 2015 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

M. Jean-Louis DAVID se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

#### **1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 13<sup>ème</sup> bureau du 4 novembre 2015.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2/ COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**2-1 Décisions du Président** : Les décisions prises par le président depuis le dernier bureau sont présentées aux membres du bureau :

- Location de deux box parking de la Côte Joyeuse à Saint-Claude,
- Domaine nordique : Fourniture et pose d'une station sanitaire pour le site de Terre Blanche (La Pesse)
- Domaine nordique : Travaux de génie civil en vue de l'installation d'une station sanitaire et d'une fosse toutes eaux pour le site de Terre Blanche (La Pesse)
- Sécurisation du sentier de randonnée des Gorges de l'Abîme : Avenant au marché de travaux
- ASF : Contrôle technique et missions connexes Pépinière d'Artisans
- Jura Sud Foot : Avenant à la convention du stade Edouard Guillon
- Centre sportif de Val de Bienne : Avenant à la convention avec la ville de Saint-Claude.

### **3/ADMINISTRATION GENERALE**

#### **3-1 AMI : nomination d'un technicien pour la revitalisation des bourgs-centres région Franche-Comté**

Lors du bureau communautaire du 20 mai 2015, Madame Monique Mornico a été nommée technicienne référent pour la revitalisation des bourgs-centres en attendant l'arrivée du technicien urbanisme.

Suite à l'embauche de Monsieur Ludovic Sonney en tant qu'instructeur du droit des sols, le bureau communautaire, approuve, à l'unanimité, sa nomination en remplacement de Mme Mornico. M. Alain Mouret demeure en qualité d'élu référent sur ce dossier.

### **4/PERSONNEL**

## **5/FINANCES**

### **5-1 TADEO : avenants aux marchés de travaux**

Différents travaux ayant été ajoutés ou retirés du marché initial, il convient d'entériner les modifications. La commission d'appel d'offres réunie en date du 13 novembre 2015, a proposé les avenants suivants :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Désignation des travaux</b>	<b>Montant des marchés HT</b>	<b>Avenant HT déjà passé</b>	<b>Avenant HT</b>	<b>Montant total des marchés HT</b>
1	Larrere	désamiantage	26 694.10 €			26 694.10 €
2	Jacquet	Maçonnerie-gros œuvres	154 756.80 €	5 170.72 €	998.00 €	160 925.22 €
3	Girod Moretti	Couverture et bardage zinc zinguerie	286 718.94 €		5 911.69 €	292 630.63 €
4	Malenfer	Menuiseries extérieures bois alu	90 688.00 €		1 944.00 €	92 632,00 €
5	Ducrot	Métallerie	24 999.50 €		3 110.00 €	28 109,50 €
6	Malenfer	Menuiseries intérieurs bois	93 979.35 €		3 917.00 €	97 896,35 €
7	Reverchon	Cloisons plafonds peinture	137 957.03 €		10 990.38 €	148 947,41 €
8	Solsystem	Carrelage faïence	21 839.59 €	-336,60 €		21 502,99 €
9	Bonglet	Sols colles	31 077,18 €			31 077.18 €
10	Picard	Chauffage, ventilation, plomberie	132 803,73 €		10 790,00 €	143 593,73 €
11	Sceb	Electricité courants faibles	125 852,13 €	4 659,99 €	5 404.86 €	135 916,98 €
12	Atset	Ascenseur	29 185.00 €			29 185.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 156 551,35 €</b>	<b>9 494.11 €</b>	<b>43 065.93 €</b>	<b>1 209 111.39 €</b>

Ph Passot demande si ces avenants ont une incidence sur le crédit bail signé avec la société HORTEO. Le président précise que ces avenants ont été pris en compte en amont de la signature. Le crédit bail s'en trouve inchangé ainsi que la participation de la communauté de communes.

Le bureau communautaire approuve, à l'unanimité, les avenants aux travaux de l'ex-gendarmerie des Bouchoux et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de ces marchés.

### **5-2 Médiathèque tête de réseau : avenant au marché d'OPC – Alain Just**

Suite aux retards pris lors du lancement des travaux et à l'absence de recalage du marché OPC après la phase ADP, il est nécessaire de réviser le contrat de prestations pour la coordination des travaux médiathèque. Le marché OPC est passé avec le Cabinet Just.

La commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2015 a examiné et a validé le présent avenant.

La répartition du marché s'en trouve ainsi modifiée :

<b>Eléments de mission</b>	<b>Marché de base</b>	<b>Modifications selon présent avenant</b>	<b>Nouveau marché après avenant</b>
Préparation de planning	8 073.00 €	2 223.00 €	10 296.00 €
Réunions	45 747.00 €	12 597.00 €	58 344.00 €
TOTAL HT	53 820.00 €	14 820.00 €	68 640.00 €
TVA 20%	10 764.00 €	2 964.00 €	13 728.00 €
TOTAL TTC	<b>64 584.00 €</b>	<b>17 784.00 €</b>	<b>82 368.00 €</b>

Le présent avenant est forfaitaire. Le bureau communautaire valide, à l'unanimité, le présent avenant et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de ce marché.

### **5-3 Salle des Dolines : tarification 2016**

Il est proposé une actualisation des tarifs de la salle des Dolines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : ajout d'une ligne pour la journée complémentaire adossée aux weekends et distinction pour la location aux associations en fonction de la nature payante ou pas de leurs manifestations.

Il est rappelé qu'une gratuité par an est accordée aux associations du territoire Haut-Jura Saint-Claude, ainsi qu'aux écoles du territoire Haut-Jura Saint-Claude pour les spectacles scolaires ; de même pour les familles suite à un décès.

Les autres tarifs resteraient inchangés.

<b>Modalités</b>		<b>Tarifs 2016 proposés</b>	
<b>Particuliers Haut-Jura Saint-Claude</b>	1h à 5h	Salle	65.00 €
	Journée ou soirée	Salle	247.00 €
	Journée	Salle-cuisine	337.00 €
	Week-end	Salle	400.00 €
	Week-end	Salle-cuisine	500.00 €
	Journée complémentaire au week-end	Salle-cuisine	125.00 €
<b>Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint-Claude</b>	Journée ou soirée	Salle	302.00 €
	Journée	Salle-cuisine	400.00 €
	Week-end	Salle	465.00 €
	Week-end	Salle-cuisine	550.00 €
	Journée complémentaire au week-end	Salle-cuisine	200.00 €
<b>Vaisselle</b>			146.00 €
	Lot de 12 couverts ou de deux ustensiles		10.00 € par lot
<b>Ecoles et associations</b>	Journée ou soirée	Salle	65.00 €
	Journée ou soirée avec entrée payante	Salle	100.00 €
	Journée ou soirée	Salle-cuisine	127.00 €
	Journée ou soirée avec entrée payante	Salle-cuisine	160.00 €
	Semaine sans entrée payante	Salle	225.00 €
	Semaine avec entrée payante	Salle	450.00 €
<b>Caution</b>	Pour toute location	Salle-cuisine	825.00 €
	caution	Ménage	85.00 €
<b>Salle hors sacs</b>	Avec une gratuité pour les groupes supérieurs à 20		1.80 €

Les tarifs, en cas de bris de glace et de pertes de vaisselle, sont les suivants :

<b>Libellés</b>	<b>Tarifs 2016 proposés</b>
Assiettes (plate-soupe-dessert-Coupe à dessert)	5.50 €
Couvert (fourchette-couteau-cuillère à soupe-cuillère à dessert)	2.50 €
Verre (à pied-coupe à champagne)	2.00 €
Plat-saladier	7.00 €
Tasse	1.50 €
Pot à eau	7.00 €

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés ci-dessus.

#### 5-4 Salle du Tomachon : tarification 2016

Il est proposé au bureau d'examiner les tarifs actuellement pratiqués sur la salle du Tomachon et de formuler une proposition pour 2016.

#### **1) Salle de conférence d'une capacité de 120 places située au 3<sup>ème</sup> étage :**

Libellés	Tarifs 2016 proposés
Demi-journée jusqu'à 14 h ou soirée	285.00 €
Journée ou demi-journée avec soirée	375.00 €

Demi-tarif :

- Aux communes et établissements de coopérations intercommunales qui utilisent cette salle pour leurs fins propres.
- Aux associations dont le siège est sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Jura Saint-Claude, à raison d'une réunion par an.

**2) Salles de réunion n°1 et n°2 au rez-de-chaussée et n°3 au 3<sup>ème</sup> étage :**

Libellés	Tarifs 2016 proposés
Demi-journée jusqu'à 14h ou soirée	95.00 €
Journée ou demi-journée avec soirée	155.00 €
Tarif horaire	31.00 €

Etant précisé que la salle n°3 du 3<sup>ème</sup> étage peut être mise à disposition gratuitement lors de la location concomitante de la salle de conférence.

Par délibération du 24 juin 2009, un tarif spécial pour les organismes agréés par l'Etat ou par le conseil Régional de Franche-Comté dans le cadre des missions de cellules de reclassement ou de formation professionnelle continue et d'apprentissage avait été créé.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs, à savoir :

	Proposition tarif 2016
Demi-journée jusqu'à 14h ou soirée	11.50 €
Journée ou demi-journée avec soirée	22.00 €
Tarif horaire	Pas de tarif horaire

**3) Utilisation de la visioconférence :**

La salle de conférence est dotée de matériel pour communiquer par visioconférence. Le matériel est installé dans une petite salle de travail au fond de la salle de conférence et peut-être utilisé indépendamment de celle-ci.

Il est proposé de maintenir les tarifs, à savoir :

	Tarif proposé pour 2016
Utilisation vers un site 'IP'	10 € / heure
Utilisation vers un site 'Numéris (RNIS)'	Avec appel du site distant : 10 € /heure Avec appel depuis le pôle de services : Tarif au temps de connexion (le remboursement de la facture de communication établie par le PNR est fonction de la durée de la communication et du lieu d'appel)

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

**6/ ECONOMIE**

**6-1 ASF : avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la pépinière d'artisans**

Le projet de pépinière d'artisans a été initié en 2011 et le contrat de maitrise d'œuvre avait été confié à Mr Bouche architecte.

Le programme succinct était le suivant :

- restructuration au sous-sol d'un espace de 235 m<sup>2</sup> en deux ateliers,
- création de sanitaires,
- mise en conformité de la salle de menuiserie adjacente,
- amélioration thermique des locaux,
- création d'accès en façade sud et nord,
- mise en conformité en vue de l'accessibilité.

Aujourd'hui, le projet comprend les mêmes bases. Le remplacement de la chaudière fioul actuelle par une chaudière à granulés, provenant de l'ancienne gendarmerie des Bouchoux, a été ajouté. Une étude de la

mise aux normes de l'ascenseur a été intégrée au projet. Le prévisionnel a également été réétudié vis-à-vis de l'évolution des coûts, mais aussi de la réalité des travaux à exécuter.

Suite au départ en retraite de Mr Paillet, Alain Waille le remplace au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération reste identique au marché.

Le tableau de répartition est désormais le suivant :

Eléments	Répartition en %	TOTAL HT	Architecte E. BOUCHE	Economiste A. WAILLE	BE Fluides A. LAZZAROTTO	BE Structures CSB	
AVP	20,87%	8 323,30 €	5 283,48 €	69,19 h	1 013,27 €	1 302,78 €	723,76 €
PRO	13,04%	5 202,06 €	3 302,18 €	47,17 h	633,29 €	814,24 €	452,35 €
ACT	16,52%	6 589,28 €	4 182,76 €	59,75 h	802,17 €	1 031,36 €	572,98 €
EXE-VISA	16,52%	6 589,28 €	4 182,76 €	59,75 h	802,17 €	1 031,36 €	572,98 €
DET	20,87%	8 323,30 €	5 283,48 €	75,48 h	1 013,27 €	1 302,78 €	723,76 €
AOR	9,57%	3 814,84 €	2 421,60 €	34,59 h	464,42 €	597,11 €	331,73 €
OPC	2,61%	1 040,41 €	1 040,41 €	14,86 h			
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>39 882,46 €</b>	<b>25 696,67 €</b>	<b>360,81 h</b>	<b>4 728,60 €</b>	<b>6 079,62 €</b>	<b>3 377,57 €</b>
	TVA 20%	7 976,49 €	5 139,33 €		945,72 €	1 215,92 €	675,51 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>47 858,95 €</b>	<b>30 836,00 €</b>		<b>5 674,32 €</b>	<b>7 295,55 €</b>	<b>4 053,08 €</b>

Le bureau communautaire valide à l'unanimité, la composition de l'équipe et la répartition présentée.

## **7/ LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

## **8/ ENVIRONNEMENT**

## **9/ PATRIMOINE / BATIMENTS**

## **10/ TOURISME**

## **11/ SPORTS**

## **12/ CULTURE**

### **12-1 Musée de l'Abbaye : modification horaires et tarifs 2016**

Dans le but de renforcer l'attractivité du musée, une réflexion a été menée sur une adaptation des horaires d'ouverture du musée pour l'année à venir. Statistiquement, la fréquentation est beaucoup plus élevée durant les vacances scolaires, ce qui est retraduit dans les nouveaux horaires d'ouverture.

Une adaptation des horaires semble également nécessaire au fonctionnement interne de l'équipe : développement de missions complémentaires dévolues aux agents d'accueil et de surveillance (relance téléphonique régulière auprès des centres de vacances, entretien salles, maintenance site internet, conservation). Une fermeture du musée le matin (hors réservation de groupes) a été envisagée afin de concentrer les visiteurs sur les après-midis et conforter davantage le travail en synergie de l'équipe.

Les horaires proposés pour 2016 sont les suivants :

#### **Hors période de vacances scolaires**

Ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h

et accueil des groupes sur réservation de 10h à 12h et de 14h à 18h

#### **➤ Pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues (hors juillet et août)**

Ouvert tous les jours de 14h à 18h

et accueil des groupes sur réservation de 10h à 12h et de 14h à 18h

Visite – découverte du musée tous les jeudis à 15h sans supplément

➤ **Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h

Nocturnes en juillet et en août ouvert jusqu'à 22h (visite à thème, se renseigner)

Visites guidées tous les mardis à 15h sans supplément et les jeudis à 10h en anglais sans supplément

- Ouvert tous les dimanches et jours fériés sauf les 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier

Les tarifs du musée proposés pour 2016 sont les suivants :

		VISITE LIBRE	VISITE GUIDÉE	VISITE-ATELIER	ATELIER	Supplément visite guidée
ADULTE		6 €	8 €	/	5,50 €	€
GRUPE ADULTES		5 €	6 €	/	/	/
FAMILLE		15 €	15 €	/	5.50 € (par personne)	Sans supplément (vacances)
ENFANT (7-18 ans)		4 €	6 €	/	5,50 €	€
ENFANT (- de 7 ans)		Gratuité	Gratuité	/	5,50 €	Sans supplément
<b>GROUPES ENFANTS-SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRE</b>						
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HJSC		Gratuité	2 €	4 €	2 €	/
HORS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HJSC		2 €	4 €	6 €	4 €	/
CONVENTIONS CENTRES DE VACANCES Public touristique	adultes	-1 €	-1 €	/	/	/
	enfants	-1 €	-1 €	/	/	/
	Groupes adultes	-1 €	-1 €	/	/	/
	Groupes enfants	2 €	4 €	6 €	4 €	/
CONVENTIONS PARTENAIRES divers publics	Adultes	Gratuité	15 € par atelier			/
	Enfants	Gratuité	15 € par atelier			/
CONVENTIONS établissements scolaires		Gratuité	2 €	4 €	2 €	/

-1 € sur le tarif normal pour Centres de vacances et hébergeurs adhérents à l'OT sur présentation d'un coupon (carnets à souche)

### 12-2 Conservatoire de musique : partenariat avec l'Institut Médico Educatif de Saint-Claude – conditions d'intervention du conservatoire

Le professeur de percussions du conservatoire Paul Descamps donne 1h30 de cours hebdomadaires à un groupe de 7 élèves de l'IME sur Saint-Claude. Les élèves sont accompagnés y compris pendant les cours par des éducateurs.

L'IME souhaite poursuivre cette collaboration sous la forme actuelle. Le coût annuel estimé de cet enseignement pour le conservatoire est de 1692,07 €.

A ce jour, cette prestation est réalisée sans contrepartie financière et sans que les élèves soient inscrits au conservatoire.

Ph Passot pense que cette action revêt une vraie vocation sociale.

Pierre Gresset ajoute pour sa part que l'inscription au conservatoire semble toutefois nécessaire.

Pour l'année prochaine, un échange devra être initié avec l'IME afin que les élèves soient inscrits et qu'une participation forfaitaire puisse être envisagée. Pierre Gresset se charge de ce contact.

Le bureau décide de maintenir la gratuité de cet enseignement pour 2016. Un nouvel examen de cette question sera fait au 1<sup>er</sup> semestre 2016 pour application à la rentrée de septembre 2016.

### 12-3 Conservatoire de musique : conditions de mise à disposition de salle aux associations

Les locaux du conservatoire sont mis à disposition de différentes associations au cours de l'année. Il est proposé au bureau d'examiner les conditions de mise à disposition des locaux aux dites associations afin de fluidifier le fonctionnement de ces pratiques.

Une participation forfaitaire est proposée par les membres du bureau à hauteur de 300 euros par an et permettant de participer aux frais de fonctionnement et charges de chauffage.

Le bureau communautaire accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le président à signer les conventions de mise à disposition des locaux à intervenir.

## **13-SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE**

### 13-1 SPANC : choix du prestataire pour l'entretien des ANC

Dans ses statuts, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude propose, de façon optionnelle, aux particuliers de bénéficier d'un service public pour l'entretien de leur installation d'assainissement non collectif,

Le contrat passé mi- 2011, pour une durée de deux ans reconductible tacitement une fois, avec l'entreprise SEFP étant arrivé à terme, la collectivité a relancé une consultation, Le nouveau contrat à bons de commande est désormais proposé pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Deux candidats ont présenté une offre :

SARP Centre-Est (siège à Rillieux-la-Pape, agence de Mâcon, dépôt d'Oyonnax ZI Ouest Veyziat)

GAUTHIER (siège à DAGNEUX agence d'Oyonnax)

La CAO du vendredi 13 novembre 2015 a émis favorable au choix de l'entreprise SARP Centre-Est.

Le bureau communautaire suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient, à l'unanimité, la société SARP pour l'entretien des assainissements non collectifs.

### 13-2 SPANC : nouveaux tarifs des vidanges pour les usagers

La collectivité de par ses statuts propose, de façon optionnelle, aux particuliers, l'entretien de leur installation d'assainissement non collectif.

Le contrat d'entretien, arrivé à terme en septembre 2015 a nécessité une nouvelle consultation. Il convient de réviser les tarifs demandés aux particuliers.

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la société SARP. Il est également tenu compte des frais internes de gestion du service générés lors de chaque intervention. Les tarifs proposés sont les suivants :

Prix n°	Type de prestation	Unités	Tarifs proposés TTC	
			programmé	urgent
<b>Vidange des fosses septiques et fosses toutes eaux</b>				
1	Prestation de base+Volume à vidanger ≤1000L	FORFAIT	127	149
2	Prestation de base+Volume à vidanger de 1001 à 2999L	FORFAIT	160	204
3	Prestation de base+Volume à vidanger = 3000L	FORFAIT	171	215
4	Prestation de base+Volume à vidanger = 4000L	FORFAIT	182	237
Prix n°	Type de prestation	Unités	Tarifs proposés TTC	
			programmé	urgent
5	Prestation de base+Volume à vidanger = 5000L	FORFAIT	193	248
6	Prestation de base+Volume à vidanger > 5000L	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire	0	0
<b>Vidange des bacs dégraisseurs</b>				
7	Volume à vidanger < 1000L	FORFAIT	180	224
8	Volume à vidanger > 1000L	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire	0	0
<b>Autres prestations</b>				
9	Vidange poste de relevage	FORFAIT au m <sup>3</sup>	72	72
10	Vidange microstation d'épuration	FORFAIT au m <sup>3</sup>	72	72
11	Déplacement sans intervention (usager absent, ouvrages inaccessibles...)	FORFAIT	66	66
12	Hydrocurage sous pression des canalisations avec aspiration (coût au mètre linéaire)	ml	4	4
13	Accès difficile, voirie enneigée utilisation véhicule 4x4	Tranche de 10ml	116	138
14	Coût unitaire pour accès aux ouvrages > 50m	FORFAIT	28	28
15	Inspection TV, coloration, fumigation	FORFAIT	204	204

Le bureau communautaire valide, à l'unanimité, les tarifs proposés et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces tarifs.

## **14-Questions diverses**

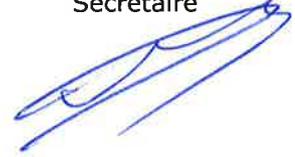
-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 20 h 30.

Raphaël Perrin  
Président



Jean-Louis David  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,  
Le 3 décembre 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.

